

# FERME PÉDAGOGIQUE

## Éléments de définition

Il existe une multitude de structures utilisant le terme ferme pédagogique avec ou sans statut agricole. La circulaire interministérielle du 5 avril 2001 définit la ferme pédagogique<sup>1</sup>. Elle stipule que la ferme pédagogique est une structure présentant des animaux d'élevage ou des cultures, accueillant régulièrement des enfants ou des jeunes dans le cadre scolaire ou extra-scolaire. Elle classe deux types de fermes pédagogiques : les fermes d'animation (fermes péri urbaines ou urbaines avec peu ou pas de production agricole commercialisée, exercées sous un statut d'une entreprise commerciale ou associative) et les exploitations agricoles. Finalement, cette définition est très large et ne distingue pas vraiment la pédagogie réalisée sur les exploitations agricoles par les agriculteurs<sup>2</sup>.

La ferme pédagogique est un outil de pédagogie active au service des enseignants, éducateurs, responsables de centre de loisirs, etc. La journée ou ½ journée à la ferme se prépare. C'est le résultat d'une collaboration entre l'instituteur ou l'éducateur et le fermier sur un thème précis faisant référence au projet pédagogique de la classe, de l'établissement ou du centre de loisirs.

Le support d'une ferme en activité est une véritable richesse pédagogique pouvant illustrer la thématique du développement durable de l'éducation nationale.

Donc un déplacement sur une ferme pédagogique est un moyen d'atteindre des objectifs scolaires ou éducatifs. L'idée consiste à se servir du support de la ferme et de son environnement pour amorcer, illustrer ou étayer les savoirs que les enfants construisent en classe ou en centre de loisirs, ou en institut spécialisé, en utilisant une pédagogie active.

Les fermes pédagogiques peuvent proposer, en plus de l'animation à la journée ou demi-journée, des prestations d'hébergement (gîte de groupe, camping) et de restauration pour accueillir des groupes scolaires, extrascolaires ou grand public en séjour. (Cf. Fiche Gîte de groupe, Fiche Ferme-auberge, Fiche Petite restauration)

## Cadre réglementaire et recommandations

### Déclaration activité en mairie

Il est conseillé d'informer le maire de sa commune par courrier avec récépissé de dépôt de la mise en place de l'activité.

### Agrément de l'éducation nationale

Bienvenue à la ferme est un facilitateur auprès de l'inspection académique départementale pour faire reconnaître votre structure comme lieu accueillant régulièrement des scolaires.



Dans le cahier des charges **Vivez fermier**  
**Bienvenue à la ferme**

C'est une exploitation agricole qui a pour objectif d'accueillir des groupes d'élèves dans le cadre de leur activité scolaire ou extra-scolaire (centre de loisirs). Elle est gérée par un agriculteur ou une agricultrice répondant aux conditions d'affiliation au régime social agricole définies par les articles L 722-1 et s du code rural en tant que non salarié agricole. L'exploitant agricole doit cotiser à l'AMEXA. L'agriculteur propose des activités pédagogiques qui mettent en valeur le fonctionnement de son exploitation, en lien avec son environnement dans le cadre d'un projet discuté avec les enseignants ou les animateurs encadrant le groupe. La ferme pédagogique ne peut fonctionner sans la présence active de l'agriculteur.

Un cahier des charges Bienvenue à la ferme existe pour les fermes pédagogiques.

<sup>1</sup> Circulaire interministérielle sur les fermes pédagogiques, 5 avril 2001, [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EEEDD/21/7/CFERMPED\\_115217.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EEEDD/21/7/CFERMPED_115217.pdf)

<sup>2</sup> Une pratique maintenant régulière est celle de commencer l'accompagnement par faire comprendre la définition d'un statut agricole et d'expliquer que sans ce statut les Chambres d'agriculture ne sont pas missionnées à accompagner ce type de projet.

En général, Bienvenue à la ferme met en place au niveau régional ou départemental une formation de type « créer une ferme pédagogique », ce qui permet d'apprendre à construire une prestation pédagogique sur le plan technique, organisationnelle et réglementaire.

Bienvenue à la ferme propose d'agrèer la ferme en ferme pédagogique s'il y a bien une exploitation agricole et suivi d'une formation, ainsi que des aménagements respectant la réglementation en vigueur. Une visite commune (BAF et Inspection Académique) peut être effectuée pour vérifier l'adaptation pédagogique du lieu (installation, organisation, ressource).

#### **Rappel urbanisme et réglementation ERP :**

Réfléchir à la circulation du public accueilli, à l'utilisation ou non des bâtiments. En cas d'aménagement nécessaire d'un parking pour les bus, d'une salle (neuve ou rénovation bâtiment agricole), il est conseillé de vérifier auprès de la Mairie ou du service instructeur de la communauté de communes si des démarches en matière d'autorisation d'urbanisme sont requises.

Les fermes pédagogique sont considérées comme ERP dès lors que du public est accueilli dans un bâtiment agricole, salle d'accueil, etc. Si elles accueillent moins de 200 personnes en un même temps, elles seront classées en 5ème catégorie. Dans ce cas, elles doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap et limiter les risques d'incendie. (cf. Fiche Urbanisme et Fiche Réglementation ERP)

Si la visite est conforme aux attentes, un agrément sera obtenu, et permettra de figurer dans le répertoire départemental des structures d'accueil qui est consulté par les enseignants au moment du montage de la sortie.

Si un hébergement sur la ferme est prévu pour les scolaires, un formulaire spécifique sera à remplir, visite à l'appui de l'inspection académique, pour obtenir un numéro agrément et figurer sur les listes des hébergements autorisés à recevoir des séjours scolaires (équipement spécifique nécessaire validé par une commission de sécurité).

## **Assurance**

Contractualiser une assurance responsabilité civile professionnelle et « intoxication alimentaire » afin de couvrir l'activité d'accueil de public à titre onéreux et la consommation de goûter fait par l'agricultrice ou de fabrications réalisées avec les enfants.

## **Précisions sur le contexte juridique, fiscal, social**

Une activité juridiquement et socialement agricole, les recettes relèvent des BIC. Si récupération de TVA, un taux de TVA 10 %<sup>3</sup> comme toute visite d'exploitation tarifée.

Se rappeler, du fait de la non-protection du terme « ferme pédagogique », le nombre de fermes pédagogiques sans exploitation agricole est grandissant et les statuts fleurissent (autoentrepreneur, association, collectivité..) avec des conditions juridiques et fiscales bien différentes, et des conditions contractuelles particulières avec les scolaires.

## **Les compétences qu'un agriculteur doit développer pour exercer cette activité**

- Etre en capacité de s'engager humainement : c'est un investissement humain certain
- Etre organisé et capable de proposer des conditions d'accueil adaptées au public
- Etre animateur et utiliser une pédagogie active ayant pour support l'exploitation agricole en rapport avec des objectifs pédagogiques ou éducatifs
- Etre en capacité de construire une prestation pédagogique avec chaque enseignant : s'intéresser aux programmes scolaires des différents niveaux (cycles...)
- Savoir innover et faire évoluer sa prestation

<sup>3</sup> Le BOFIP mis à jour dans sa version de 2021 vise expressément les fermes pédagogiques pour l'application du taux TVA réduit de 10 % (BOI-TVA-LIQ-30-20-50-20210908 n°70)



- S'adapter au public accueilli : les enseignants, les parents, les élèves des différents cycles, les enfants en situation de loisirs et savoir gérer des groupes.....
- Recruter du personnel compétent et le former à votre image

Conseil :

- Se former sur les aspects pédagogiques, réglementaires, administratifs, techniques et d'animation.

## Éléments utiles à une étude de marché

L'essentiel de la clientèle d'une ferme pédagogique est locale et départementale, sauf si l'agriculteur propose un hébergement sur place agréé pour les scolaires. Elle peut être amenée à drainer un large public selon sa notoriété.

Voici un aperçu de la marche à suivre pour analyser l'offre et la clientèle :

1. Étudier le nombre de fermes pédagogiques dans un rayon de 30 km, les prestations proposées, la durée, les tarifs et l'ancienneté
2. Identifier les autres structures (collectivités, autoentrepreneurs en médiation par l'animal, association diverses, autres fermes sous d'autres dénomination, des portes ouvertes sur des fermes, des visites sur des fermes diverses...) proposant des animations aux scolaires, ou familles sur le département se rapprochant de ce que l'agriculteur veut faire et relever l'offre (veille presse, veille site internet, veille des collectivités...)
3. Relever les lieux d'implantation et le nombre d'écoles, centres de loisirs, CCAS, collèges, crèches, associations d'assistantes maternelles, etc. dans un rayon de 30 km et leurs attentes.

La ferme pédagogique capable de proposer des prestations pédagogiques en fonction des attentes peut brasser une large clientèle. A dire d'experts, il est observé ce type de développement :

- Au démarrage, la ferme pédagogique recevra ce public :
  - les enseignants du 1<sup>er</sup> degré (les maternelles) seront le fonds de commerce du démarrage
  - les centres de loisirs avec des maternelles
  - les instituts, ou foyers pour personnes handicapés (adulte ou enfants)
  - les familles (anniversaire, événements, visites à thèmes...)
- Après quelques années, la ferme sera approchée par :
  - Les cycles 2
  - IME
  - Structures très petite enfance
  - Jeunes déscolarisés en relation avec les CCAS, ou itep, etc.
  - Les centres de loisirs + de 6 ans
  - Les familles en vacances, Les familles de proximité ...
- Puis encore plus tard :
  - Cycle 3
  - Collèges
  - Lycées agricoles
  - Les personnes âgées (EPHAD...)
  - BPREA, écoles d'ingénieur
  - Les organismes spécialisés pour les vacances de personnes handicapées
- Enfin, elle s'initiera à quelques prestations pour :
  - Les entreprises (comité d'entreprise, journée évasion, journée cohésion d'équipe...)
  - Les centres organisateurs de vacances à proximité
  - Pôle emploi chômeurs longues durées,



- Autres : association d'aide aux réfugiés, etc.

Pour information, 390 fermes pédagogiques en France sont adhérentes à « Bienvenue à la ferme »<sup>4</sup>.

## Données technico-économiques utiles à l'étude de faisabilité

### Investissement

Il convient de lister les investissements nécessaires :

- Sanitaires,
- Accès pour les bus et cars
- Lieu de repli ou salle aménagée
- Outils pédagogiques
- Aménagements des lieux pour sécuriser la visite et la rendre accessible
- Outils de communication

### Tarification<sup>5</sup>

En Bretagne : 3 manières de déterminer le tarif :

- Le tarif est individualisé proposé entre 10 et 13 euros la journée.
- Le tarif est à l'heure avec un minimum de 45 à 60 euros de l'heure
- Le tarif est défini sous forme de forfait à la ½ journée ou journée

### Fréquentation

En ce qui concerne la fréquentation, les fermes pédagogiques sont saisonnières, actives entre avril et fin octobre. Septembre et octobre restent des mois moins demandés que mai et juin.

### Suivi de l'activité

Il est vivement conseillé de s'équiper ou réaliser un planning de réservation, un fichier excel des recettes par catégorie de client et par date afin de mesurer leur évolution.

## Particularités de promotion et commercialisation pour cette activité

En préalable à toute démarche de promotion :

- Définir les valeurs du prestataire « ferme pédagogique »
- Réaliser des photos « haute définition » ou vidéos qui illustrent les valeurs et les prestations
- Ecrire des déroulés pédagogiques par cycle
- S'entraîner à décrire oralement une prestation
- Mener une politique d'avis

Les actions de promotion indispensables :

- Appartenir à un réseau pour un référencement plus fort et une valorisation collective sur internet via un site collectif. « Bienvenue à la ferme » a un bon référencement des fermes pédagogiques et permet des valorisations individuelles
- Réaliser un site Internet perso, ou d'annoncer clairement la prestation sur des sites portail
- Etre présent sur les réseaux sociaux de type Facebook, Instagram, Pinterest
- Sur votre zone de chalandise : essayer le démarchage direct : proposer des RDV pour vous présenter

<sup>4</sup> [https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/recherche/loisirs/2648/?q=&ferme\\_pedagogique=1](https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/recherche/loisirs/2648/?q=&ferme_pedagogique=1)

<sup>5</sup> Webinaire fermes pédagogiques sur la tarification,

<https://www.youtube.com/watch?v=kTe2bJggBBA&list=PLo0iJPKTu9cIvAnFOYgul81tkAhZT&index=1>



- Parler autour de soi de votre nouvelle activité : Plaque aimantée sur votre voiture, oralement, flyer ou une carte de visite
- Vérifier l'accessibilité routière y compris sur les GPS : se faire référencer

La réservation s'effectue par téléphone ou mail. Une maîtrise du contact téléphonique rassurant sera un atout. Cela permet de bien expliquer la prestation, de poser les bonnes questions (objectifs pédagogiques, nombre d'élèves, horaires...). Chaque prestation est personnalisée aux besoins et objectifs du groupe. Plusieurs contacts téléphoniques ou un RDV préalable à la visite faciliteront l'organisation.

## Avantages et inconvénients

Le principal atout de cette diversification est qu'elle peut s'envisager avec peu d'investissements initiaux. Ainsi, elle est donc facilement réversible sans grandes conséquences. Elle représente un complément de revenu. Elle valorise l'exploitant et son exploitation.

Faut-il rappeler qu'il s'agit bien d'une activité complémentaire économiquement.

Le principal frein à la mise en place de cette activité est la double saison sur cette même période d'avril à fin juin : travaux des champs du printemps et accueil. Le développement tout azimut de fermes pédagogiques avec ou sans statut agricole, avec ou sans tarification et visée économique, avec ou sans perfusion de subvention, avec un coût élevé des transports, risque de modifier en profondeur le marché existant des fermes pédagogiques.

	<b>DOCUMENTS RESSOURCES</b>	<a href="#">Forum des fermes pédagogiques Bienvenue à la ferme</a> Le dossier Fermes pédagogiques de l'espace Opéra collaboratif Bienvenue à la ferme et agritourisme <a href="#">Les ressources de la bergerie nationale</a> <a href="#">Revue Animation et Education- OCCE « faire classe dehors ». Mai juin 2021 N°282</a> Centre de ressources pédagogiques <a href="#">Canopé</a> dans chaque département, consultation gratuite, ouvert à tous. Transformation et dégustation en ferme pédagogique : guide de recommandations, Christine Raiffaud, Editions Educagri, 2015 <a href="#">Conseil d'hygiène pour les ateliers animation cuisine, Bergerie nationale, 2007</a> <a href="#">Les programmes scolaires de l'éducation nationale</a> <a href="#">Fiche Accueil à la ferme, Bourgogne-Franche-Comté, 2019</a>
	<b>CONTACTS</b>	Académie de l'Éducation nationale
	<b>FORMATIONS</b>	<a href="#">Réglementation en agritourisme, vente directe : perfectionnement</a> <a href="#">Bases réglementaires en agritourisme et vente directe</a>

